



Création d'une sci immobilière

Par **kalliste_old**, le **09/10/2007** à **16:24**

Bonjour,

Nous avons en projet l'acquisition d'un logement qui est en cours de construction, actuellement au stade des fondations

Il s'agirait d'une vente en l'état futur d'achèvement ; à toutes fins utiles je précise que ma copine et moi-même sommes pour le moment en situation de concubinage déclaré en mairie.

Pour la réalisation de notre projet, nous avons pensé à constituer une SCI immobilière ayant comme associés ma copine et moi-même

Valeur du bien : 150 000 Euros

Nos prévisions de financement sont les suivantes :

apport personnel en numéraire : 50 000 Euros fait par moi-même uniquement

La souscription conjointe (ma copine & moi-même) d'un emprunt de 100 000 Euros.

Comment définir dans les statuts les points suivants :

Montant du capital :

les apports :

répartitions des apports :

afin de garantir nos droits respectifs

Merci pour vos conseils